

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°16 du 29 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 23 septembre 2016

Date d'affichage : 23 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

L'an deux mil seize, le vingt neuf septembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN, M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Alain WURTZ, M. Yves RIPOCHE, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. The Hung PHAM, M. Christophe LHARDY,, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Joëlle COLLET, Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à	Mme Chantal de SARAN
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à	M. Hussen KEBE

Absent

M. Philippe MAILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie MATHARAN, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, adopte le procès verbal du conseil municipal du 2 juin 2016.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2016-025 à 2016-028)

01 – ELECTION D'UN ADJOINT ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS DIVERSES INSTANCES

Election d'un adjoint au Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	: 28
Nombre de bulletins de vote	: 28
Nombre de bulletins blancs	: 02
Pascal HOUÉIX	: 24
Chantal de SARAN	: 02
Nombre de suffrages exprimés	: 26

Monsieur Pascal HOUÉIX est donc élu Adjoint au Maire. Il occupera le 8ème rang d'adjoint dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal prend acte du nouveau tableau du conseil municipal.

Désignation de représentants dans les diverses instances

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	: 28
Nombre de bulletins de vote	: 28
Nombre de bulletins blancs	: 02
Nombre de bulletins nuls	: 02
Nombre de suffrages exprimés	: 24

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membre titulaire : Pascal CRAFFK

Membre suppléant : Chantal de SARAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Membre : Pascal CRAFFK

SPLA CERGY PONTOISE AMENAGEMENT

Assemblée spéciale

Assemblée générale

Pascal HOUÉIX

Pascal HOUÉIX

COMITE TECHNIQUE

Membre suppléant : Isabelle THENON

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
Membre suppléant taxe foncière : Pascal CRAFFK

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
Membre suppléant : Pascal CRAFFK

02 – DELEGATION AU MAIRE / MODIFICATION

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 24 voix pour et 4 contre (Mme Joëlle COLLET, Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD, Mme Sarah BERREGHIS), émet un avis favorable sur la modification de la délégation accordée à Madame la Maire, en cas d'empêchement ou d'absence, telle que proposée en séance.

03 – COPROPRIETE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA LOUVIERE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 24 voix pour, 2 contre (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis) et 2 abstentions (Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD), désignent Monsieur Pascal CRAFFK comme représentant de la commune au sein du syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Louvière et Monsieur Xavier COSTIL comme suppléant.

04 – RAPPORT DU DELEGATAIRE : TRAITEMENT DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets pour l'année 2015.

05 – COLLEGE SAINTE-APOLLINE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour, émet un avis favorable pour le versement d'une subvention d'un montant de 460 € au collège Sainte-Apolline de Courdimanche.

06 – TARIF DES ACTIVITES DE L'ANTENNE JEUNES ET DES SEJOURS D'ETE : MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour et 4 abstentions, émet un avis favorable sur les modifications relatives aux participations familiales lors des séjours d'été et des sorties organisées par l'antenne jeunes.

07 – GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX : ADHESION DE LA COMMUNE DE COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 28 voix pour,

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance préventive et curative des aires de jeux
- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes désignant la commune de Saint Ouen l'Aumône coordonnateur du groupement, la commune restant en charge de l'exécution du marché.
- désigne M. Xavier COSTIL, adjoint au Maire, membre de la Commission d'Appel d'Offres comme élu référent de la commune pour participer aux travaux préparatoires à la décision de la Commission d'Appels d'Offres du groupement
- autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents à la constitution du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**08 – GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AUX PRESTATIONS DE GEOMETRIE : ADHESION
DE LA COMMUNE DE COURDIMANCHE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour,

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la CACP et les communes membres pour la passation d'un accord-cadre relatif aux prestations de géomètre
- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes désignant la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme coordonnateur du groupement, la commune restant en charge de l'exécution du marché
- Désigne M. Xavier COSTIL, adjoint au Maire, membre de la Commission d'Appel d'Offres comme élu référent de la commune pour participer aux travaux préparatoires à la décision de la Commission d'Appels d'Offres du groupement
- autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents à la constitution du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h06.

Elvira JAOUËN

Maire de Courdimanche
Conseillère régionale d'Ile-de-France

